



Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 23 septembre 2024
Date d'affichage : 08 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAoui – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOn – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusé : S. COLLILIEUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – T. SCHLUMBERGER – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/09/79

Création poste adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : comptabilité, gestion de la paie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe à temps complet afin d'assurer les fonctions d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en charge de la comptabilité et de la gestion des paies relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
 - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
 - Autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

